

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-338

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109325-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	Direction du Foncier	N° 2025-338

TALENCE - Acquisition par Bordeaux Métropole auprès de l'opération COGEDIM de la parcelle cadastrée AT 150 sise 196 rue Robespierre à Talence - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'opération de requalification de la route de Toulouse pour la mise en œuvre de la Liane 5, pilotée par la Direction des Mobilités de Bordeaux Métropole, traverse notamment les communes de Bègles, Villenave d'Ornon et Talence.

Cette acquisition permettra la construction d'un parking destiné à restituer l'offre de stationnement, conformément aux dispositions du Périmètre de prise en considération (PPC) défini.

C'est dans ce contexte que Bordeaux Métropole doit acquérir auprès de l'opérateur COGEDIM une parcelle en nature de terrain nu, cadastrée AT 150, d'une contenance de 358 m² environ, située à Talence, 196 rue Robespierre.

Une promesse unilatérale de vente a été signée le 10 avril 2025 par COGEDIM, fixant la transaction au prix de 311 190 € HT, TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la réitération par acte authentique, étant ici précisé que ledit prix n'est pas supérieur à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2023-33522-12285 en date du 22 juin 2023 renouvelé le 7 février 2025 par l'avis n° 2025-33522-09844.

Bordeaux Métropole s'engage à rembourser les frais de démolition et de désamiantage engagés par l'opérateur COGEDIM dans le cadre des travaux de démolition de l'ancien hangar présent sur le terrain s'élevant à la somme de 128 150 €.

Par ailleurs, l'opérateur COGEDIM s'engage à procéder à la démolition de la dalle et à la remise en état du terrain en vue de répondre aux besoins du projet. Le coût de ces travaux sera pris en charge par Bordeaux Métropole à hauteur de 21 830 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1111-1 et L1211-1,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1311-9 et L1311-13,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n° 2023-33522-12285 en date du 22 juin 2023 renouvelé le 07 février 2025 par avis n° 2025-33522-09844,

VU la promesse unilatérale de vente signée par l'opérateur COGEDIM le 10 avril 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'acquisition de la parcelle cadastrée AT 150, propriété de l'opérateur COGEDIM, sise 196 rue Robespierre à Talence, est rendue nécessaire pour satisfaire le besoin de restitution de l'offre de stationnement, conformément aux dispositions du périmètre de prise en considération (PPC) défini,

DECIDE

Article 1 : autorise l'acquisition par Bordeaux Métropole de la parcelle cadastrée AT 150, d'une contenance de 358m² environ, sise 196 route de Toulouse à Talence, pour un montant de 311 190 € HT; TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : autorise l'indemnisation des travaux de démolition et de désamiantage de l'ancien hangar déjà réalisés par l'opérateur, pour un montant de 128 150 €,

Article 4 : autorise l'indemnisation des travaux de démolition de la dalle et sa remise en état carrossable à hauteur de 21 830 €,

Article 5 : d'imputer les dépenses provenant de cette acquisition au chapitre 21, compte 2111, fonction 844 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,